



30 mars 2022

Conseil d'administration du Comité d'intérêt local du Quartier Godillot du 29 mars 2022 à 18h00

Procès-verbal

Délibérations du 29 mars 2022

L'Assemblée générale de l'Association du 25 mars 2022 a réélu, à l'unanimité, 9 (neuf) membres sortants du Conseil d'administration, à savoir : Mesdames Laura Degioanni et Madame Martine Hoock, Messieurs Philippe Ferré, Marcel Fossat, Alain Réal, François Guilloché, Jean-Luc Delon, Guillaume Flaugère et Pascal Janier, qui avaient présenté leur candidature.

Elle a également élu Madame Marie-France Lavallard qui s'était portée candidate pour.2022

Faisant suite à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du CIL du Quartier Godillot s'est réuni le 29 mars 2022 au siège de l'Association, 6 avenue Andrée de David-Beauregard.

Absents excusés : Martine Hoock, François Guilloché et Alain Réal.

Monsieur Alain Durand, Président d'honneur était présent.

1 – Monsieur Marcel Fossat, doyen des administrateurs, ouvre la séance du Conseil.

Il propose, parmi les administrateurs, la composition suivante du Bureau pour la période courant jusqu'à la prochaine Assemblée générale du CIL Godillot fixée en 2023 :

- Président : Pascal Janier
- Vice-président : Marcel Fossat
- Vice-président : Philippe Ferré
- Trésorier : Alain Réal
- Secrétaire : François Guilloché
- Trésorière adjointe : Laura Degioanni
- Secrétaire adjointe : Martine Hoock

Le Conseil valide la composition du Bureau.

2 – Le Conseil, présidé par Monsieur Pascal Janier, confirme les procurations sur le compte bancaire du CIL Godillot ouvert au Crédit Mutuel, à Monsieur Alain Réal, Trésorier, à Monsieur Marcel Fossat, Vice-Président et Monsieur François Guilloché, Secrétaire.

Monsieur Jean-Luc Delon est délégué à la communication et Webmaster.

Le Conseil remercie chaleureusement Monsieur Alain Aussilhou pour son long engagement dans la gestion du CIL.

3 – Le Conseil demande au Secrétaire de notifier, dans les meilleurs délais, aux autorités de tutelle (Préfecture de Toulon, Mairie d'Hyères) ainsi qu'au Groupement des CIL, la composition du nouveau Bureau et du Conseil d'administration.

4 – Le Conseil valide le Procès-verbal abrégé de l'Assemblée générale du 25 mars 2022, avec différentes observations à y intégrer.

Le Président clôt le Conseil d'administration à 18h45.

Le Président,	Le Secrétaire